

Jonquière, le 9 juillet 2001

M. Sébastien Durand
Secrétaire du BAPE
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

**Objet : Complément au mémoire
« Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane »**

Monsieur,

En date du 24 mai dernier, le Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay—Lac-Saint-Jean vous déposait un mémoire portant sur le projet cité en objet.

La présente a pour but de vous déposer un complément à notre mémoire. Nous espérons que vous serez en mesure de le porter à la connaissance des instances.

Nous vous remercions et veuillez recevoir, Monsieur Durand, nos salutations les plus distinguées.

Eugène Roy
Directeur général par intérim.

p.j. complément au Mémoire déposé le 24 mai 2001

Mise en situation

En juin 2001, le Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean a présenté, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un mémoire sur le Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane.

Le présent document s'inscrit en complément de notre mémoire et doit être considéré en faisant partie intégrale.

Complément au mémoire

Notre 2^{ème} recommandation de notre mémoire déposé en juin est la suivante :

« Que le Comité de suivi environnemental, mis en place après la dérivation de la rivière Manouane par Hydro-Québec, soit élargi aux représentants du milieu provenant du Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRCD), des Municipalités régionales de comté (MRC) et du Conseil régional de l'environnement (CRE) ».

Pour nous, cette recommandation prend encore plus de valeur si nous considérons que le milieu régional, via l'exercice de la Planification stratégique régionale 2001-2006, a décidé des priorités suivantes :

✓ **Développer la gestion de l'eau par bassin versant au Saguenay–Lac-Saint-Jean.**

En effet, considérant que la région comptera un 325^{ème} ouvrage de retenue ce qui, rappelons-le, sera le nombre le plus élevé de toutes les régions du Québec et étant donné les recommandations de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), parues en mai 2000, nous considérons que notre priorité doit être considérée dans le projet.

✓ **Respecter les écosystèmes naturels du Saguenay–Lac-Saint-Jean et assurer la conservation de la diversité biologique.**

Parce que la région fait face à l'intensification de diverses productions et à la mondialisation des marchés agricoles et que ces phénomènes provoquent une mutation des enjeux environnementaux.

Lien avec la conclusion de notre mémoire déposé en juin

Ce complément à notre mémoire, vient renforcer la pertinence de notre 2^{ème} recommandation.